

Fin de la compensation à l'Université, la ministre prise la main dans le sac

Nous pensions tout savoir sur la réforme imposant la sélection à l'entrée de la licence. Malheureusement, le pire est toujours possible, et nous avons eu la surprise d'apprendre que Mme la Ministre comptait supprimer le système de compensation.

Le 16 novembre dernier, la Ministre chargée de l'Enseignement Supérieur recevait les vice-président·e·s des Commissions Formation et Vie Universitaire (CFVU) des Universités dans le but de préciser des éléments de la réforme, notamment la suppression du système de compensation.

La compensation est le système qui permet de valider une Unité d'Enseignement (UE) où l'étudiant·e n'a pas la moyenne en tenant compte de la moyenne globale du semestre. Si l'étudiant·e a plus de 10 en moyenne sur le semestre, il/elle valide l'UE. De même, il existe le même système de compensation entre semestres au niveau d'une année universitaire.

La ministre n'a pas pris la peine d'en informer les organisations étudiantes et reconnaît que cette mesure risque d'être particulièrement impopulaire. En effet, le système de compensation permettait de réussir ses études sans être pénalisé·e par des accidents (on peut être malade le jour du partiel, ne pas avoir compris le sujet alors qu'on maîtrise normalement la matière ; de même, il arrive qu'un semestre ne soit pas bien réussi pour diverses raisons). Il est étonnant que, pour une réforme censée améliorer la réussite, on prenne une mesure qui ne fera qu'augmenter l'échec, notamment des étudiant·e·s précaires. Nous pouvons craindre que des dispositifs similaires comme « l'enjambement » (possibilité de valider des UE d'une année à l'année supérieure) subissent le même sort avec les mêmes conséquences.

Pourquoi cette suppression ? Il faut savoir que la « personnalisation » des parcours promises par le gouvernement correspond en fait à une modularisation des parcours. Cela signifie que les UE qui étaient ici pensées en lien avec les autres au sein des maquettes de formations deviennent indépendantes. La ministre révèle entre autres que les inscriptions pédagogiques ne se feront plus au semestre et à la licence mais à l'UE. Par conséquent, il n'y aura plus de lien entre les UE. De plus, comme la licence ne se fera plus en trois ans mais de deux à quatre ans, les systèmes de compensation deviennent inopérants aussi bien au sein de l'ancien semestre qu'entre « semestres ». En outre, il risque d'apparaître le système qui existe en Espagne : des frais d'inscription non plus à

l'année mais à l'UE avec une augmentation si l'étudiant·e a échoué une première fois l'UE.

Voilà un exemple concret où, via la mise en place de dispositifs individuels on s'attaque aux droits collectifs. Ce système de compensation issu des luttes collectives de 2002 contre la réforme Licence-Master-Doctorat donne une garantie à tou·te·s les étudiant·e·s. Les contrats individuels mis en avant par le gouvernement livrent les étudiant·e·s aux caprices des enseignant·e·s et des directions des établissements.

Enfin, nous nous interrogeons sur la méthode employée. La ministre nous avait promis de tout faire dans la transparence et la concertation. Or, cette mesure importante concernant les étudiant·e·s a été décidée sans consulter qui que ce soit. De telles méthodes n'étonnent pas notre fédération, il est cependant dommageable que nombre d'organisations se soit laissées prendre au piège.

Contre la loi Vidal et pour les droits des étudiant·e·s, mobilisons-nous !!!

Solidaires étudiant·e·s, syndicats de luttes

Porte-parolat : 06.86.80.24.45

<http://www.solidaires-etudiant-e-s.org/>

contact@solidaires-etudiant-e-s.org